

Scénario de communication avec les membres — Coordonnateur syndical des services conjoints d'intervention précoce (SCIP)

Le coordonnateur syndical des SCIP est un membre du comité mixte de district SCIP et est choisi par le syndicat. Le coordonnateur syndical des SCIP :

- est informé par le conseiller en gestion des absences lorsqu'un membre est absent ou prévoit être absent pendant au moins six journées ou quarts de travail consécutifs ;
- contacte le participant au régime absent pour l'informer que Desjardins communiquera avec lui dans les 24 à 48 heures ;
- l'informe que le programme SCIP est offert par l'entremise de la PEBT, et que la participation est obligatoire dans le cadre du régime d'invalidité de longue durée ;
- assure la liaison entre le syndicat et le comité provincial des SCIP en ce qui a trait aux problèmes et aux questions locales ;
- fait connaître le service et ses avantages aux membres et au syndicat et en fait la promotion auprès d'eux.

Le membre peut ressentir de la peur ou du découragement lorsqu'il fait face à une maladie ou une blessure qui l'empêche de revenir au travail. Il se demande peut-être s'il manquera à son employeur et si celui-ci valorise ses services, surtout lorsqu'il ne retrouve pas ses capacités antérieures à l'invalidité à cent pour cent.

Le premier geste, et le plus important, qu'un employeur ou un représentant syndical peut poser pour atténuer les inquiétudes et les coûts entraînés par un congé de maladie est de communiquer avec le membre. Ceci aidera ce dernier à se sentir valorisé.

L'employeur et le syndicat doivent ensuite collaborer pour aider le membre à retourner au travail dès que son état de santé le lui permet, et ce, même s'il devra travailler à un niveau moindre pendant sa période de rétablissement. Cela pourrait impliquer de collaborer avec Desjardins, le membre et son fournisseur de traitement pour comprendre ce que le membre est capable de faire, et ensemble de trouver un travail ou des tâches qu'il peut accomplir en toute sécurité.

Modèle de scénario

Lorsqu'on l'informe d'une absence, le coordonnateur syndical des SCIP communique immédiatement avec le membre pour lui parler des services conjoints d'intervention précoce du syndicat qui est là pour l'accompagner en toute confidentialité. Le scénario ci-dessous sert de guide pour l'appel téléphonique :

Bonjour (nom du membre de la SCFP), c'est (nom du coordonnateur des SCIP) de (nom du syndicat) section numéro _____. Comment ça va ? J'appelle à propos des services conjoints d'intervention précoce offerts par la Public Education Benefits Trust. On m'a informé de votre absence, et je voudrais vous expliquer le programme et répondre à vos questions.

En fonction de la réponse du membre, le coordonnateur des SCIP peut poursuivre en expliquant les avantages du programme et en répondant aux questions de son interlocuteur.

Les services conjoints d'intervention précoce sont entièrement confidentiels et c'est un programme reconnu par le syndicat. Son but est de s'assurer que tous les membres absents pendant plus de six jours reçoivent en temps opportun l'accompagnement dont ils ont besoin pour retourner au travail en bonne santé et en toute sécurité.

Le spécialiste de la gestion des soins de santé de Desjardins Services financiers devrait vous téléphoner d'ici 24 à 48 heures pour savoir comment vous aider. Il vous posera des questions personnelles sur votre absence. Il voudra savoir si vous avez consulté un médecin, ainsi que les traitements qui ont été entrepris. Dans certains cas, Desjardins pourrait vous envoyer par la poste une trousse comprenant un formulaire d'autorisation pour que vous lui accordiez la permission de communiquer avec votre médecin, ainsi qu'un court formulaire médical à faire remplir à ce dernier. Il est important de noter que le suivi de votre état de santé est important parce que Desjardins aura besoin de ces renseignements si votre absence doit déboucher sur une demande de prestations d'invalidité de longue durée. Si vous n'avez pas besoin d'aide, par exemple, parce que vous retournez bientôt au travail, rappelez le spécialiste de la gestion des soins de santé et faites-lui savoir que le suivi n'est pas nécessaire pour qu'il puisse se concentrer sur les membres qui ont besoin d'aide.

Desjardins Services financiers est soumis à des lois très strictes sur la protection de la vie privée. Tous les renseignements que vous communiquez au spécialiste de la gestion des soins de santé sont confidentiels et ne sont jamais transmis à votre syndicat ou à votre employeur, à moins que vous ne l'autorisiez. Son but est de s'assurer que vous recevez les meilleurs soins, et s'il y a lieu, de vous aider à mettre en place un plan de réadaptation pour vous permettre de retourner au travail en bonne santé et en toute sécurité.

La Public Education Benefits Trust tient à s'assurer que ce service répond à vos besoins. Si vous avez des commentaires sur les services conjoints d'intervention précoce ou des suggestions d'amélioration, veuillez remplir le sondage que vous fera parvenir la PEBT par courriel dans deux mois environ à l'adresse que vous avez fournie à Desjardins. Vous devrez peut-être vérifier vos courriels indésirables de temps à autre. Vous pouvez également formuler vos commentaires dans la section « Contact Us » du site www.pebt.ca.

Merci de votre coopération. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à m'appeler au xxx-xxx-xxxx, poste xxxx.